

Image not found or type unknown



Heures supplémentaires pour un cdi mi-temps

Par **caradura**, le **02/02/2009** à **02:59**

bonjour, rnétant un équipier polyvalent niv1/ech1 dans une pizzeria de 8 salaries. je suis en CDI 60 heures par mois. Il m'a été demandé par mon employeur d'effectuer 110 heures un mois, ce que j'ai accepté en refusant de signer un avenant modifiant mon contrat pour le mois en question.rnj'aimerais savoir si ces heures seront considérées comme heures supplémentaires juridiquement parlant et quel est le taux de majoration qui s'applique le cas échéant.rnmerci d'avance.